



ARRETE MUNICIPAL n° 2024-08 VILLE DE CARROS

128

Le Maire de la VILLE DE CARROS,

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du CGCT,

Vu les articles L3334.2 et L3335.4 du Code de la Santé Publique concernant les débits de boissons temporaires,

Considérant la demande d'autorisation dérogatoire de débit de boissons temporaire en date du 11 MARS 2024, formulée par Monsieur Eric LEMATER, secrétaire général du l'association CARROS HBC, rue de la Roya gymnase du Planet 06510 Carros, en vue d'être autorisé à exploiter une licence de débit de boissons de 3ème groupe, le 25 mai 2024 de 08H00 à 24h00 et 26 mai 2024 du 8h00 à 18h00, stade de football « Espace Jaboulet »

ARRÊTONS

<u>Article 1^{er}</u>: <u>Monsieur Ene LEMAITE</u> est autorisé à exploiter une licence de débit de boissons du groupe 3 pour l'occasion suivante : Tournoi des fraises Carros HBC : Le samedi 25 et Le dimanche 26 mai 2024.

<u>Article 2</u>: La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable et pourra être rapportée en cas d'infraction aux articles L3334.2 et L3335.4 du Code de la Santé Publique, relevée par les services municipaux, au règlement propre aux locaux municipaux éventuellement utilisés,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux formé auprès du maire de Carros, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- D'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission en souspréfecture.

<u>Article 4</u>: La vente de boissons devra cesser dès la fin de la manifestation et, en toute hypothèse, au plus tard à :

18h00, le dimanche 26 mai 2024

<u>Article 5</u>: La direction générale des services et l'autorité territoriale de CARROS, la préfecture des Alpes-Maritimes, la gendarmerie et la police municipale de CARROS, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à Marieur Eric LEMAITER, secrétaire général de l'association CARROS HBC.

Notifié le 9/04/2024

Fait à Carros, le 13 mars 2024

Signature

Le Maire,

annick BERNARD.

1

Hôtel de ville - 2 rue/de l'Eusière - CS 70002 - 06512 CARROS CEDEX - Alpes-Maritimes

Téléphone 04 92 08 44 70 | Télécopie 04 93 08 75 23 | mairie@ville-carros.fr

www.ville-carros.fr